

Aides aux associations

Financement global de l'activité - Développement de services à la population



Aides aux associations

- au financement global de l'activité d'une association (FG)
- a la mise en œuvre de projets ou d'activités que l'association a initiés, définis et créés dans le cadre du développement de nouveaux services à la population

Dans le Gers,

la priorité sera donnée aux plus petites structures associatives. Les associations qui déposent un dossier sont invitées à faire part de l'impact de la Covid sur leur situation financière. S'agissant des demandes au titre des projets structurants pour la vie associative locale, concourant à son développement et à sa consolidation, une attention particulière sera portée aux associations en capacité d'intégrer dans leur projet, quel que soit l'axe choisi (cf.ci-dessous), un des points suivant :

- L'éco-conditionnalité (: tri sélectif, lutte contre le gaspillage, recyclage)
- La lutte contre les discriminations (ex: égalité femme/homme, inconditionnalité de l'accès au service...).
- L'accès au numérique
- Développement de la citoyenneté et développement d'une société inclusive (aide prioritaire aux personnes vulnérables)

Les 5 axes prioritaires du Gers sont :

- Favoriser les projets permettant la mutualisation, notamment dans les territoires hyper-ruraux, pour un soutien aux bénévoles dans leur quotidien associatif et le développement de projets structurants (hors formation) ;
- Favoriser les projets innovants, facteurs de cohésion sociale, permettant la mobilité et l'accessibilité aux offres et aux structures ;
- Favoriser l'engagement des jeunes dans la vie associative afin de maintenir le dynamisme associatif gersois (dans le fonctionnement ou la gouvernance des associations, la constitution de junior association, l'accompagnement de projets de jeunes...);
- Permettre l'accès et le développement des pratiques physiques et sportives pour le plus grand nombre ;
- Favoriser une offre culturelle diversifiée sur tout le territoire ; Ces 5 axes ne sont pas obligatoirement cumulatifs.

En savoir plus

Pascale CORBILLE / pascale.corbille@ac-toulouse.fr - 05 81 67 22 34 ou Bruno Noizet 05 81 67 22 37 – bruno.noizet@ac-toulouse.fr